



Saisie attribution et frais bancaire

Par **proprioenattentejustice**, le **22/08/2019 à 12:22**

Bonjour à tous
J'ai un jugement en main avec un titre exécutoire pour le paiement de loyers impayés.
Mon ancienne locataire travaille et a donc un salaire mais s'arrange pour tout retirer pour que les saisies attributions soient infructueuses.
Sachant qu'elle a des frais à chaque fois que j'envoie l'huissier, est ce que je peux demander à ce que l'huissier se déplace 1 à 2 fois par semaine ?
L'objectif étant bien sûr qu'elle réagisse et qu'on arrive à la faire sortir de la maison (départ + échéancier = arrêt des saisies). C'est 130€ à chaque passage, je me dit qu'au bout d'un moment elle va en avoir marre de voir sa paie partir en frais bancaire .
Bonne idée ? Ou ça peut passer pour du harcèlement ?

Par **amajuris**, le **22/08/2019 à 13:18**

bonjour,
il existe d'autres types de saisies, comme la saisie-vente sur les meubles ou la saisie sur les rémunérations.
pour une saisie-attribution, l'huissier n'a pas besoin de se déplacer, il envoie l'acte de saisie à la banque.
salutations

Par **proprioenattentejustice**, le **23/08/2019 à 12:01**

Bonjour
Merci de votre retour. Les autres saisies sont actuellement en cours. Le commandement à payer en vue de la saisie vente est déjà donné. Et j'ai demandé la saisie sur rémunération.
Si je demande à l'huissier de faire une saisie attribution tous les jours, la note va vite être salée pour la « locataire » et elle arrêtera peut être de faire l'autruche et essaiera peut être enfin de négocier.